Magazine d'information de la CAPEB Hérault - n° 121 - avril 2019

le messager du Bâtiment et des Travaux Publics

MAG'ACTUALITÉS

1959-2019 = 60 ans au service... ... des artisans du bâtiment !

Nouveaux services pour les adhérents !
La série de prix B.TECH

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
HÉRAULT

La CAPEB Hérault est affiliée à
U2P union des entreprises de proximité
HÉRAULT

PRÊT EXPRESS SOCAMA

ÉQUIPEZ VOTRE ENTREPRISE SANS ENGAGER VOTRE PATRIMOINE PERSONNEL

EMPRUNTEZ AUX MEILLEURES CONDITIONS, AUCUNE CAUTION NE VOUS EST DEMANDÉE*

SOCAMA

** Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama*
Voir les conditions applicables en agence.
Pour ces opérations, la Socama (Société de caution mutuelle artisanale) bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.sud.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE
DU SUD

BANQUE & ASSURANCE

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE

Banque Populaire du Sud - 38 bd Georges Clémenceau - 66966 PERPIGNAN Cedex 09 - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 55 420 000€ RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - www.sud.banquepopulaire.fr - Crédit photo : ©kontrast-werkstatt - ©gpointstudio

Chaque jour vous assurez, chaque jour nous vous assurons

GARANCE
Garants de votre indépendance

Indépendants, confiez votre protection sociale à des experts...

- Une mutuelle créée par les artisans, pour vous, votre entreprise et votre famille.
- Des solutions à chaque étape de votre vie : indemnités journalières, invalidité, chômage, décès, retraite, dépendance, obsèques.
- Un conseiller mutualiste, expert en protection sociale, proche de chez vous.

VOTRE CONSEILLER
Christine CATARINICHIA : 06 62 24 19 33
Réseau commercial : 51, rue de Châteaudun - 75442 PARIS Cedex 09
Mail : ccatarinichia@garance-mutuelle.fr

www.garance-mutuelle.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE

idéographic Paris - (170200220) - GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227
Siège social : 51 Rue de Châteaudun, 75442 PARIS CEDEX 09. Service client : 01 70 37 73 59

Jean Pierre GARCIA
Artisan maçon
Président de la CAPEB Hérault

Édito

Représentativité de l'artisanat : un enjeu de taille pour l'avenir !

Les entreprises artisanales du bâtiment ont de nombreux défis à relever

La CAPEB Hérault a 60 ans cette année !
Autant d'années durant lesquelles notre organisation a, contre vents et marées, gardé la même raison d'être : une confédération qui se tient au plus près des entreprises artisanales, les représente et les défend. Nous continuerons sur cette voie avec un modernisme conforté, en tant que première organisation professionnelle de l'Hérault, tous secteurs confondus, avec près de 1400 entreprises adhérentes dans notre département.

Le syndicalisme professionnel a évolué, les entreprises attendent autre chose de nous et nous le font savoir. Nous répondons à ces demandes. Le dernier exemple en date est celui du lancement de la plateforme 360 Travaux©. Nous permettons ainsi à nos adhérents d'avoir accès à des marchés de manière différente, sans avoir à passer par des systèmes qui nous imposent un prix.

Cette année verra le lancement du nouveau calcul de la représentativité patronale, un enjeu important pour la CAPEB et l'U2P.

Nous contestons le mode de calcul utilisé par les pouvoirs publics. Ils considèrent que la représentativité s'évalue à 70% sur le nombre de salariés employés par nos adhérents, et à seulement 30% sur le nombre d'entreprises adhérentes. C'est injuste. Nous parlons ici de défendre les chefs d'entreprise, et non les salariés, cela devrait être calculé « à minima » de manière inverse ! Les salariés sont représentés à un autre niveau par d'autres syndicats, et c'est très bien ainsi. De même, faire reposer le droit d'opposition sur le seul nombre de salariés est un non-sens.

Il y a eu une pression de la part des représentants des grandes entreprises (en particulier du MEDEF), dans la mesure où cette manière de calculer la représentativité les avantage, à nos dépends. Le résultat, c'est que le MEDEF (et la Fédération française du bâtiment) dispose du droit d'opposition qui est basé uniquement sur le nombre de salariés. Nous sommes très inquiets lorsque nous constatons à quel point le dialogue social s'est durci, voire est devenu inexistant. Dans les faits, nous sommes soumis à un diktat. La Fédération française du bâtiment a une stratégie très claire : faire en sorte qu'il n'y ait plus, à terme, qu'une seule organisation représentant le Bâtiment dans son ensemble. Le processus est enclenché, et pourrait toucher peut-être même les Travaux publics. Ainsi, on vient briser l'équilibre d'un dialogue social qui était pourtant serein au sein de nos branches. Tout cela à cause de ce mode de calcul dommageable.

Cette idée d'organisation unique entre bien dans les projets gouvernementaux, annoncés très clairement par le ministère, de parvenir à terme à une centaine de branches professionnelles (contre environ 700 actuellement). Face à cette hypothèse, nous formulons cinq propositions aux pouvoirs publics afin de rétablir un équilibre, et une forme de justice. Car comprenons-nous bien : cette diminution drastique du nombre de branches va mettre sur la touche les TPE en général, au sein de nombreuses filières, et pas seulement celle du Bâtiment.

La CAPEB n'est pas une organisation qui cherche la polémique. Nous souhaitons que l'intérêt des entreprises artisanales soit respecté, et que des relations équilibrées - «chacun à sa place» - continuent d'exister entre nos deux entités, comme cela a toujours été le cas.

Comment envisager que les représentants des grandes entreprises acceptent de négocier, dans la mesure où le système actuel les avantage ? Ils n'ont aucune raison de reculer, de revenir sur la méthode de calcul. C'est donc aux pouvoirs publics de jouer leur rôle d'arbitre pour rétablir la justice. Car la conséquence de cette manière caduque d'évaluer la représentativité patronale, nous la connaissons : c'est ni plus ni moins la marginalisation des TPE au sein des branches.

Plus nous serons nombreux en tant qu'adhérents à la CAPEB, plus nous aurons de chance de nous faire entendre !

Plus forts. Ensemble.

Jean Pierre GARCIA
Artisan maçon
Président de la CAPEB Hérault

CAPEB Hérault :
118, allée Alain Corneau
CS 58808
34184 MONTPELLIER cedex 4
Tél. : 04 99 77 22 80
www.capeb-herault.fr
Directeur de la publication :
Jean-Pierre GARCIA
Rédacteur en chef :
Jacques Blanc
Coordination / Rédaction :
Pascal Christol
pascal.christol@capeb-herault.fr
Conception Réalisation :
MARAVAL imprimeur
Imprimé à 1600 exemplaires
par MARAVAL imprimeur

IMPRIM'VERT®

ACTIONS SYNDICALES

Un nouveau président à la CAPEB Hérault

Jean Pierre Garcia, artisan maçon à saint Martin de Londres, a été élu président de la CAPEB Hérault suite à l'assemblée générale du 23 novembre et au conseil d'administration du 28 novembre 2018.

Jean Pierre Garcia a 53 ans, est gérant d'une entreprise de maçonnerie, avec 2 salariés.

Il est également président du CFA BTP Languedoc Roussillon, et donc très impliqué dans la formation des jeunes et l'apprentissage.

60 ans de syndicalisme artisanal dans l'Hérault !

Naissance et structuration d'un véritable secteur économique

Hérault– novembre 1959

Parce qu'une poignée d'artisans du bâtiment comprend que pour défendre efficacement sa profession, dans un secteur économique en plein développement et en pleine mutation, il est impératif de se regrouper, **le syndicat des artisans du bâtiment de l'Hérault** est créé. Ce dernier devient rapidement le **Syndicat des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment de l'Hérault** (SAPEB) adaptant sa dénomination à la réforme de 1962 et aux nouveaux critères d'inscription des entreprises au répertoire des métiers. L'appellation actuelle « CAPEB 34 », adoptée par chaque département dans un souci d'uniformité, facilite la reconnaissance de l'appartenance à une même confédération : **la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)** ex F.N.A.B. (Fédération Nationale des Artisans du Bâtiment).
Les fondateurs établissent un constat : une seule structure fédérant toutes les entreprises du même secteur économique (industrielle, PME, artisanale) est une utopie dont les conséquences défavorisent les plus petits, ceux dont on ne se soucie guère que pour faire nombre.

L'attribution des qualifications professionnelles illustre bien cette thèse, c'est la clef de la participation aux marchés publics, elle est alors la chasse réservée des grosses entreprises.

Les risques encourus, les revendications exprimées, les solutions souhaitées sont trop souvent, pour ne pas dire toujours, différentes voire antagonistes entre petites, moyennes ou grosses entreprises, entre entreprises à forme personnelle ou à forme sociétaire. Maints exemples peuvent être cités comme récemment : la loi sur les 35 heures, la baisse de la T.V.A. à 5,5 %, la limite des garanties des sous-traitants.

Force est de constater qu'exercer une même activité n'implique pas toujours communauté d'intérêts.

A partir de cette analyse, nos aînés trouvent des raisons suffisantes pour se lancer dans la grande aventure avec **la création d'une organisation professionnelle de l'artisanat du bâtiment.**

Même si depuis la fin de la guerre se dessine partout en France un mouvement, département après département, préfigurant l'implantation actuelle de la CAPEB nationale sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais également les DOM - TOM, le défit n'est pas facile à relever. Au fait d'être sans adhérent, donc sans moyen financier, sans reconnaissance, sans représentation, s'ajoute l'image négative d'un secteur artisanal considéré alors par les économistes distingués comme seulement un secteur induit. Ce ne sont pas quelques pages de thèses de doctorats qui lui sont consacrées qui peuvent lui conférer **la reconnaissance.** Le chemin à parcourir est donc forcément long et ardu, les moyens sont inexistants ou presque mais la volonté, la détermination des militants est grande.

Novembre 2019

En cette année anniversaire, nous devons, dans une pensée particulière, saluer leur détermination pour l'action qu'ils ont entreprise au service de tous. Cela permet de rappeler aux plus jeunes et aux autres s'il en est besoin, l'idée force qui constitue le credo de la CAPEB : **« un syndicalisme artisanal autonome, libre et démocratique »**.

La CAPEB,
Des femmes et des hommes responsables !

Les présidents qui se sont succédé en 60 ans à la CAPEB Hérault

Marcel CRANCE
peintre à Montpellier (1959 - 1961)

Pierre DEZEUZE
serrurier à Montpellier (1962 - 1971)

Robert LOPEZ
menuisier à Bédarieux (1972 - 1977)

Claude PETIT
électricien à Montpellier (1978 - 1980)

Yvan FERRANDO
maçon à Sète (1981 - 1989)

Gérard LEMOUZY
maçon à Bédarieux (1990 - 2003)

José TEBAR
maçon à Teyran (2004 - 2007)

Roch POUZOULET
maçon à Juvignac (2008 - 2009)

Francis MEZZONE
maçon à Fabrégues (2010 - 2012)

Bernard MAURIN
plombier à Lattes (2013 - 2015)

Bernard FRANCOIS
couvreur à Montpellier (2016 - 2018)

Jean Pierre GARCIA
maçon à saint Martin de Londres
(président depuis le 28 novembre 2018)

Paul CHARLES
ancien secrétaire général de la CAPEB Hérault

Les présidents des 30 dernières années

Yvan FERRANDO

Gérard LEMOUZY

Roch POUZOULET

José TEBAR

Francis MEZZONE

Bernard MAURIN

Bernard FRANCOIS

Jean Pierre GARCIA

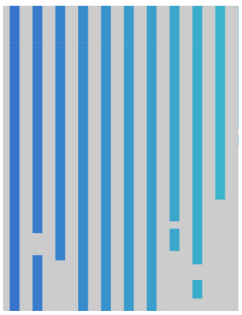
Paul CHARLES
Secrétaire général jusqu'en 1997

ACTIONS SYNDICALES

Grand débat national : l'artisanat Héraultais a répondu présent !

Vendredi 15 février, s'est tenu le grand débat des entrepreneurs co-organisé par les chambres consulaires : chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie et chambre d'agriculture de l'Hérault

Les entrepreneurs de l'Hérault ont pu s'exprimer dans les locaux de la « Montpellier business school – SUP de CO » pendant 2H30 et donner leurs propositions dans le cadre du Grand Débat national, notamment sur la fiscalité et les charges sociales.

Près de 200 artisans, commerçants, agriculteurs et chefs d'entreprise se sont rassemblés pour échanger et faire des propositions au gouvernement.

Les chambres consulaires étaient représentées par Jérôme DESPEY - Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, André DELJARY - Président de la CCI, Laurent RENAULT - Vice Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault.

Le débat était animé par Jean François BOYER

Assemblée générale de l'U2P Hérault

Les élus des organisations professionnelles de l'artisanat et des professions libérales (CGAD, UNAMS, CAPEB et UNAPL) se sont réunis le mercredi 27 février 2019 dans le cadre de l'assemblée générale de l'U2P Hérault (Union des Entreprises de Proximité), afin de faire le point sur les mandats syndicaux et sur les projets 2019. La réunion se tenait dans les locaux de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault à Montpellier.

Patrick Puel, artisan boucher à Montpellier, président de la CGAD Hérault et de l'U2P Hérault, animait les débats.

Lutter contre la concurrence déloyale liée au détachement des travailleurs

44%
des travailleurs détachés exercent dans le BTP

Les dérives constatées de la Directive Détachement des travailleurs ont entrainé un afflux de « faux indépendants » sur notre territoire et de salariés détachés à bas coût. Les charges sociales de ces entreprises lowcost étant celles de leur pays d'origine et non pas celles applicables en France, il en résulte une amplification de la concurrence déloyale avec les entreprises artisanales du bâtiment installées en France.

La CAPEB se mobilise depuis 2013 pour lutter contre ce phénomène aux conséquences gravissimes pour le secteur.

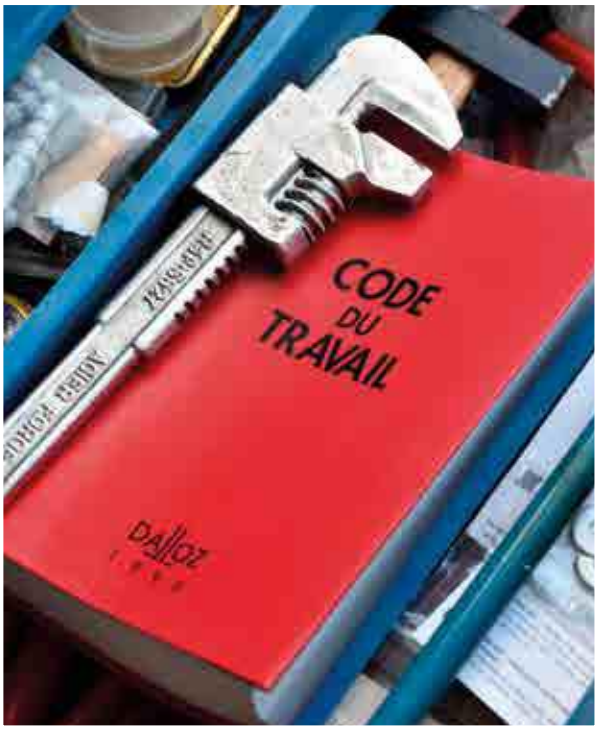

La législation et la réglementation françaises ont accentué les sanctions à la fraude et responsabilisé les maîtres d'ouvrages. Ces évolutions sont nécessaires mais insuffisantes. Il faut encore durcir les contrôles en dehors des heures légales et pendant le week-end, mobiliser tous les corps de contrôle, et renforcer la coopération entre les autorités politiques des pays membres de l'Union européenne.

L'origine du problème étant européenne, la CAPEB souhaite ardemment que la révision de la directive concernée aboutisse réellement à un strict encadrement du travail détaché. Il importe, notamment, de réduire la durée du détachement et de l'adapter en fonction des secteurs d'activités, de supprimer le détachement qui s'opère au travers des sociétés d'intérim et d'imposer que le salarié détaché ait une ancienneté d'au moins 6 mois dans son entreprise.

Il est tout aussi indispensable que le Règlement relatif à la coordination des régimes de sécurité sociale soit modifié pour mettre un terme au dumping social que subissent les entreprises du bâtiment installées en France. La CAPEB souhaite que tout soit réellement mis en oeuvre pour résoudre ce problème lourd de conséquences pour les petites entreprises du bâtiment.

Le travail détaché dans l'Hérault génère une perte de chiffre d'affaires pour nos entreprises : 30 dépôts de bilan par semaine au tribunal de commerce de Montpellier, et un manque à gagner important pour les ressources de la sécurité sociale. Début janvier 2019, le président Jean Pierre GARCIA, représentait la CAPEB Hérault, qui s'est portée partie civile, dans un procès mettant en cause une entreprise du bâtiment Portugaise et une entreprise Française. L'entreprise FORBAT et l'entreprise AMPARO ont été condamnées par le tribunal correctionnel de Montpellier à 300 000 euros et 100 000 euros d'amendes. Les dirigeants ont écopés de plusieurs mois de prison avec sursis.

ACTIONS SYNDICALES

Journée de la femme

Vendredi 8 mars à la chambre de métiers de l'Hérault

Le 8 mars dernier, la chambre de métiers de l'Hérault a organisé une conférence sur la femme dans l'artisanat. Cette manifestation s'est déroulée en présence de l'association ZONTA de Montpellier. Une convention de partenariat a été signé entre les deux organismes. Les débats étaient animés par Midi Libre. Une très belle expo photos étaient présentée mettant en avant le travail des femmes chefs d'entreprise dans le secteur de l'artisanat «Artisanes 2019 », à voir dans le hall d'accueil au 1ère étage de la CMA Hérault.

Une cinquantaine de participant (es) étaient présent (es)

De gauche à droite : Samira Salomon, vice présidente du Zonta Club, Annie Alaver, élue à la CMA Hérault et vice-présidente de la CAPEB Hérault, Yvette Péridier, présidente de l'association ZONTA CLUB Marie de Montpellier.

Un artisan dans l'humanitaire !

Depuis plus de 2 ans, Robert Fierret, ancien artisan maçon à Saint-Chinian, ancien élu de la CAPEB et de la chambre de métiers, s'investit auprès des jeunes Malgaches pour leur éducation, les apprentissages et les savoir-faire dans les métiers du bâtiment.

Merci à Robert pour son implication.....

LUMIERES ET VIE POUR MADAGASCAR

Construction d'une école avec les matériaux locaux de Madagascar (bois et pierres)

Si vous aussi vous voulez vous impliquer, vous pouvez contacter Robert Fierret à travers l'association "Lumières et vie de Madagascar" : 06 12 10 63 43